

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marché-
Noir, et chez MM. DUBOSSE,
JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur. par la poste
Un an. . . 18f. » 24f. «
Six mois. . 10 » 15 «
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés*, — *acceptés*, — ou *continus*, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On dit qu'à l'audience donnée à M. Drouyn de Lhuys, l'Empereur d'Autriche a parlé dans les termes les plus flatteurs que jamais de l'empereur Napoléon, et a déclaré qu'il était prêt à agir avec les alliés, soit pour la guerre, soit pour la paix. — Havas.

« Berlin, samedi 14 avril. — Une dépêche russe de Crimée, arrivée ici, annonce que les Français ont commencé le bombardement des redoutes, mais qu'ils n'ont pas encore obtenu de résultat.

» Le prince Galitzin, porteur des nouvelles instructions russes, est passé par Berlin, se rendant à Vienne. On dit que ces instructions, qui ont été communiquées ici, sont peu favorables à une solution pacifique. » — Havas.

NOUVELLES DE LA GUERRE.

Les feuilles de Londres nous apportent aujourd'hui seulement la correspondance du camp anglais sur la brillante affaire du 22 au 23 mars. Nous placerons quelques fragments de ces lettres sous les yeux de nos lecteurs.

On écrit au *Morning-Post* :

« Hauteurs de Sébastopol, 24 mars.

» Lorsqu'il a été convenu que chacun enterrerait ses morts (après l'affaire du 22) officiers et soldats français, anglais et russes se sont, en un instant, trouvés mêlés. Le drapeau blanc flottait sur la tour de Malakoff. Les soldats échangeaient des pipes, les officiers se saluaient courtoisement. On n'aurait jamais dit que dans quelques heures, tous ces hommes allaient recommencer à s'entre-tuer. La promenade des curieux était peu gaie sur ce champ de bataille, labouré par les boulets et les obus, jonché de débris d'armes, de gabions et fascines démolis et de cadavres russes. Les officiers russes étaient vêtus avec recherche; deux ou trois d'entr'eux avaient une profusion de bagues aux doigts.

» Tous parlent bien le français, quelques-uns étaient très-courtois et très-cordiaux, offrant des cigares aux officiers français et anglais; d'autres étaient très-polis, mais graves et réservés, saluant les officiers alliés quand ils passaient auprès d'eux, mais n'entamant aucune conversation et donnant toute leur attention au triste service qui consistait à faire enlever les morts. Un officier russe,

causant avec un détachement anglais, disait que la grosse artillerie à la droite de la batterie de Gordon, avait fait du mal aux travaux du mamelon, mais que ce mal allait bientôt être réparé. Un autre officier russe demandait avec bonhomie: Quand les alliés s'en iront-ils? Un officier anglais a répondu: Nous ne nous en irons pas avant d'avoir démoli Sébastopol!

» Cette réponse a fait sourire les officiers russes, et celui qui avait posé la question, a dit: « Vous avez peu de chances! »

» Les soldats russes étaient généralement sales et mal vêtus; ce sont des hommes très-jeunes et très-robustes, faisant constamment la grimace lorsqu'un de nos soldats disait ou faisait quelque chose. Leur uniforme est celui des soldats qui se battaient contre nous à Inkerman.

» Les litières sur lesquelles ils transportent leurs morts paraissent avoir beaucoup servi; les sangles sont littéralement noires de sang; elles sont grossièrement faites. Presque tous les hommes tués que l'on ramassait étaient de très-jeunes gens; il y en avait d'une stature gigantesque parmi lesquels était un Albanais étendu la face contre terre et serrant convulsivement dans la main un marteau; auprès de lui était un sac rempli de pointes d'acier destinées à enclouer les canons. Parmi les tués, il y a deux hommes qui ne sont pas des soldats; ce sont des Grecs de la classe inférieure du Levant et très-probablement des habitants de Sébastopol; on ne sait pas s'ils servaient comme volontaires ou si les Russes, manquant d'hommes, ne forcent pas les habitants à s'enrôler.

» Il y avait près de 400 Russes couchés sur la poussière près des ouvrages avancés des Français; il a fallu du temps pour faire un monceau un peu en avant de la parallèle. Un homme vivait encore, il avait la jambe cassée, il était resté deux jours et deux nuits parmi les morts à la place où il était tombé en vue des amis et des ennemis.

» Les sous-officiers russes surveillaient l'enlèvement des corps; souvent il y avait des altercations parmi les détachements, qui cherchaient à s'arracher plusieurs corps. Ces altercations étaient quelquefois longues et très-vives, et pour les faire cesser, il fallait l'intervention d'un officier supérieur. Les sous-officiers restaient auprès des piles de cadavres, et faisaient signe aux porteurs d'approcher; là, on tâchait de reconnaître les corps et on les emportait

ou on les laissait; il paraît que chaque régiment avait envoyé des détachements pour enlever les morts, de là, les altercations, c'était à qui en emporterait le moins et aurait moins de morts.

» La tour de Malakoff est d'une solidité remarquable et entourée d'ouvrages en terre très-solides. Devant elle est un fossé profond avec de forts chevaux de frise de l'autre côté, mais il suffirait d'être maître du mamelon pour détruire en peu de temps cet ouvrage avancé de l'ennemi.

» A la gauche de Malakoff est le Redan. C'est le plus formidable de tous les ouvrages russes. Dans une seule batterie, il n'y a pas moins de 250 pièces de canon du plus gros calibre; cet ouvrage est défendu, comme la tour Malakoff, par un fossé profond et des chevaux de frise.

» De ces batteries l'on a une vue parfaite et très-distincte de la ville; à l'œil nu, on voit tout distinctement; avec une bonne lorgnette, pas un détail n'échapperait. On ne voit pas qu'il ait été fait encore un grand mal à la ville; les petites huttes de la population turque ou tartare, hors des murs de la ville, ont été détruites. Une caserne et quelques magasins les plus rapprochés des murailles paraissent avoir été perforés par les boulets, et il ne reste plus de toitures, mais les grands édifices publics, les casernes, les églises n'ont pas souffert. On aperçoit très-peu de monde dans les rues, peut-être trente ou quarante personnes, et encore les deux tiers sont des soldats; pas de femmes du tout; la ville a l'air d'être presque déserte; il y a quelque mouvement sur des bateaux dans le port. On voit circuler aussi des Arabes.

» Le terrain sur lequel j'ai fait toutes ces observations, ajoute le correspondant, est pierreux et assez aride; seulement on voit de loin en loin quelques violettes. De ces hauteurs on plonge parfaitement sur nos défenses, et l'ennemi peut très-bien nous voir chez nous. Il est facile de reconnaître avec quelle profusion les Russes nous ont lancé leurs projectiles. Tous les accidents de terrain, toutes les inégalités du sol se trouvent en quelque sorte nivelés par les masses de boulets et de bombes qui, en roulant, ont été s'y fixer. Partout le long de nos ouvrages, des milliers de boulets sont amoncelés, et l'on peut dire en toute vérité qu'il y en a une telle quantité que la terre en est littéralement noire; il y a un grand nombre de bombes qui n'ont pas fait explosion. Dans les parties basses

FEUILLETON

UNE FORTUNE MYSTÉRIEUSE.

(Suite.)

Au moment où le combat est le plus acharné, Louise entre dans le salon, donnant des ordres à quelques domestiques, afin que les joueurs ne soient pas oubliés dans la distribution des rafraîchissements.

Dès que son œil s'est dirigé vers cette table où M. de Clavières et Brémont sont assis face à face, pourquoi le visage de la jeune fille a-t-il pâli? Pourquoi a-t-elle reculé comme si un serpent s'était dressé tout-à-coup devant elle? Rêves d'un heureux avenir, douces émotions d'un amour partagé, séduisantes promesses de l'espérance, tout a subitement disparu pour faire place à une terreur étrange, dont le secret se cache encore au fond de son cœur, mais semble prêt à s'en échapper en le brisant. Immobile, la main appuyée sur le dossier d'un fauteuil, elle reste debout, étrangère à tout ce qui se passe autour d'elle, le regard obstinément fixé sur un seul point, et toute sa vie s'est concentrée dans ce regard. Elle est rappelée au sentiment de sa position par ces mots que prononce mademoiselle Darville, qui vient d'arriver avec Georges :

— Eh! mon Dieu, ma chère, que faites-vous là, immobile comme une statue, et pâle comme une des nonnes de *Robert-le-Diable*? — En effet! dit Georges en s'approchant. Souffrez-vous, Louise?

Cette voix la fait tressaillir et la rend à elle-même; elle

secoue vivement la tête, regarde tour-à-tour ses deux amis, essaie un sourire et répond :

— Non, je ne souffre pas; la chaleur, et peut-être un peu de fatigue, m'ont chassée des salons de danse; mais ce n'est plus rien! Georges, restez auprès d'Emma, il faut que je parle à mon père.

Elle s'avance alors vers la table d'écarté, et s'adressant à Brémont :

— Perdez-vous beaucoup? lui dit-elle. — Perdre, moi? répond avec un gros rire l'industriel triomphant : allons donc! je joue trop bien pour cela! Tiens, vois plutôt : le roi et la vole! — Encore perdu! s'écrie M. de Clavières; oh! c'est trop fort! — Ah! ah! cher voisin, vous êtes déconcerté! — Il est vrai que vous avez un bonheur!... — Bah! la fortune est comme certaines femmes : pour obtenir ses faveurs, il faut savoir les arracher. — Votre orgueil mériterait qu'elle vous les retirât. — Je n'en serais pas plus triste. — Cela est-il bien sûr?

— Et une légère contraction des muscles de son visage, un éclair rapide qui jaillit par intervalles sous ses sourcils rapprochés trahissait chez le comte une lutte intérieure entre deux résolutions contraires, lutte opiniâtre et terrible, que tâche de déguiser un sombre et froid sourire.

— Mais n'est-ce point assez jouer? se hasarde à dire la jeune fille. — Par exemple! faire *Charlemagne*! ne pas donner à un ami toutes les revanches qu'il peut souhaiter! Veux-tu bien aller dauser et nous laisser tranquilles!

Louise, ainsi repoussée par son père, obéit et s'écarte, mais on voit qu'une pensée secrète lui prescrit de ne pas quitter encore ce salon.

Emma, durant ce temps, s'entretient avec Georges, assise sur un canapé et les yeux tournés vers cette foule de joueurs auxquels la présence de ces deux ravissantes jeunes filles n'arrache pas un regard et ne cause pas une distraction.

— Quelle affreuse passion! lui dit-elle; et que vous faites bien, monsieur Georges, d'éviter un si vilain défaut! Le goût de la danse, le désir de plaire, la galanterie, et même la vulgaire politesse, sont aujourd'hui sacrifiés par les jeunes gens au plaisir de remuer des cartes et de se disputer quelques louis. — S'ils ne sacrifieraient que cela! répond Georges. — Mais il me semble que c'est bien assez. — Et pourtant ce n'est pas tout. — Comment? — Si j'en crois Versigny et ses amis, l'adresse d'un certain nombre de joueurs sait commander au hasard. — Ah! oui, je sais! On nomme ces messieurs des *grecs*, ce qui m'a toujours paru fort peu obligeant pour les descendants de Socrate et de Périclès. — On en rencontre tant, dit-on, qu'un de nos convives de la *Maison dorée*, qui s'est fait initier à leurs ruses, nous les a révélés, afin de nous donner les moyens de nous en garantir. — Et vous pourriez les prendre sur le fait? — Il me suffirait d'un regard un peu attentif.

La fille de Brémont était près de son père, tandis qu'avait lieu ce dialogue, elle ne l'a donc pas entendu.

de la route de Woronzow, au-dessous de la batterie de Gordon, les boulets et les bombes qui ont roulé des hauteurs, obstruent presque la route. Quelques instants après que le drapeau blanc avait été retiré, on entendait la fusillade qui recommençait; notre attaque de droite ouvrait le feu, le mamelon répondait et tout avait repris l'aspect des six derniers mois.

» L'opinion paraît être, dans le camp, que lorsque les canons des alliés le voudront, toute la ville pourra être détruite en vingt-quatre heures; il ne restera pas pierre sur pierre tant nos mortiers et nos canons sont bien disposés et pourvus de munitions.

» Ali-Bey est allé à Sinope organiser un service régulier pour la fabrication des fascines et gabions. Des dépôts d'approvisionnements de combustible, de viande et de légumes sont établis à Sinope, Girzel, Samsoum et Terme.

» Les canons du *Terrible* qui arment la batterie de Gordon font taire la batterie russe du Mamelon. Le feu incessant et bien dirigé de la batterie anglaise déconcerte les Russes.

On écrit au *Times*:

« Devant Sébastopol, 26 mars. — « Samedi, pendant la suspension d'armes, je suis allé à la tranchée avancée des Français, à quelques centaines de yards du mamelon. C'était un spectacle étrange: des officiers français, anglais et russes, allaient et venaient, se saluaient en passant, causaient quelquefois ensemble et, dans chaque petit groupe, on échangeait certaines politesses, comme de se prêter le feu d'un cigare. Quelques officiers russes étaient évidemment des hommes d'un rang élevé et d'une excellente éducation. Leurs manières polies contrastaient étrangement avec leur grossier uniforme: ils portaient presque tous la grande capote du soldat russe.

« Les officiers français étaient tous en grande tenue et faisaient contraste avec un grand nombre des nôtres vêtus à la Balaclava, grossièrement et avec paletots. Plusieurs Russes ressemblaient beaucoup à des Anglais par le port et les manières. On nous indiqua un beau et grand vieillard, à longue barbe, comme l'hetman actuel des Cosaques en Crimée, mais il ne semblait pas y avoir, en cet endroit, d'officiers d'un rang élevé. Les Russes étaient graves et réservés, mais il semblaient fraterniser avec les Français plus facilement qu'avec nous, et les soldats surtout s'entendaient mieux avec les Français qu'avec les quelques soldats que nous avions sur ce point.

» Pendant qu'on échangeait ces civilités, on marchait au milieu des cadavres, sur une terre rongée de sang et qui portait les traces d'une lutte récente. On avait autour de soi, des fusils brisés, des baïonnettes, des gibernes, des schakos, des morceaux d'habit, des ceinturons, des baudriers; des fragments de bombes, des boulets, des mares de terre et des files de soldats qui portaient en terre les cadavres de leurs camarades.

» Dans un quart d'heure j'ai compté soixante-dix-sept brancards, dont chacun contenait un cadavre ennemi. Les contorsions des mourants étaient horribles et rappelaient l'affligeant spectacle des champs de batailles de l'Alma et d'Inkermann. »

Dans une dépêche datée du camp devant Sébastopol, le 27 mars, lord Raglan signale au ministre de la guerre de la Grande-Bretagne les noms des officiers anglais qui se sont distingués dans la nuit du 22 au 23 mars. Lord Raglan écrit que, pendant la suspension d'armes, on a trouvé quelques cadavres français sur le mamelon, non loin de la tour de Malakoff, ce qui prouve, ajoute-t-il, que leur ardeur guerrière les avait emportés jusqu'aux retranchements ennemis.

Le *Globe* annonce que d'après les dernières nouvelles de Balaclava du 6 et de Varna du 8, les Français occupent toujours le terrain de la tour de Malakoff.

Nous lisons dans la correspondance lithographiée de Vienne: « Des événements sérieux ont marqué, en Crimée, le commencement d'avril. Les Français ont entrepris des reconnaissances étendues dans lesquelles il y a eu maint engagement sanglant. Le général Canrobert s'est, comme toujours, exposé au feu de l'ennemi avec une intrépidité qu'on serait tenté d'appeler impardonnable. Le général est revenu très-satisfait de ces reconnaissances et, on espère, dans le camp des alliés, recevoir d'un jour à l'autre, l'ordre de se mettre en mouvement. »

Des avis de Balaclava et de Kamiesch, du 6, arrivés par la voie de Bucharest, annoncent qu'à cette date il ne s'était rien passé d'important devant Sébastopol. Les alertes et les escarmouches étaient très-fréquentes. Des deux côtés, on poussait les travaux avec vigueur. Le feu général n'avait pas commencé.

D'après une dépêche de notre correspondant de Crimée, datée du 1^{er} avril, dit le *Times*, les armées alliées étaient tout-à-fait prêtes à ouvrir le feu contre Sébastopol. Les Russes jetaient toujours des bombes sur le camp et sur les batteries des alliés. Toutes les nuits la fusillade était vive, de part et d'autre; le temps était beau et sec. Deux incendies avaient éclaté à Balaclava, ce qui avait éveillé des soupçons de trahison. Les Russes se concentraient vers Baïdar. Enfin la garnison de Sébastopol ne recevait plus ses rations complètes et les chefs aimaient mieux emmagasiner que de donner une ration entière. — Havas.

« Vienne, 11 avril. — Un bulletin russe annonce une affaire sanglante qui aurait eu lieu le 26 mars. Il n'en faut pas tenir compte, car les avis de Crimée du 3 avril n'en parlent pas. Les Russes ne bougent pas de la position qu'ils occupent depuis longtemps sur la Tchernaya. »

On écrit de Balaclava, 31 mars, que les Russes ont construit deux nouvelles batteries et ont converti leurs ambulances en une parallèle avancée: les alliés ont aussi construit deux nouvelles batteries. Sur sept amiraux russes qui étaient à Sébastopol, au commencement du siège, il n'y en a plus que deux de vivants. — Havas.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — « Madrid, samedi 14 avril. — Le budget de la liste civile a été approuvé hier par les Cortès. Il est alloué à Sa Majesté la Reine 28 mil-

lions de Réaux, à Sa Majesté le Roi, 1 million; à la princesse des Asturies, 1 million; et à S. A. R. la duchesse de Montpensier, 1 million et demi.

» Le bruit court qu'il est arrivé de Rome une protestation du gouvernement pontifical contre le projet de vente des biens ecclésiastiques. »

PIÉMONT. — « Turin, samedi soir 14 avril. — Le Roi est allé aujourd'hui à Alexandrie, pour distribuer des drapeaux aux troupes piémontaises qui vont se rendre en Orient. Sa Majesté était accompagnée de ses ministres à des ambassadeurs de France et d'Angleterre.

« Le Roi, avant de distribuer les drapeaux, a adressé aux troupes une chaleureuse allocution, dans laquelle il a rappelé la justice de la guerre poursuivie par les Puissances alliées et à laquelle l'armée sarde va prendre une glorieuse part :

« Vous combattrez, a-t-il dit, en s'adressant à ses soldats, dans des contrées où autrefois flotta le drapeau de Savoie, où combattent aujourd'hui des armées vaillantes. Je regrette de ne pouvoir pas être alors avec vous, comme autrefois; car ce serait un jour heureux pour moi, celui où je pourrais m'unir à vous. » — Havas.

ITALIE. — « Rome, vendredi 13 avril 1855. — Jeudi, vers les quatre heures de l'après-midi, le Saint-Père, après avoir diné à Sainte-Agnès, hors les murs, avec plusieurs personnes de distinction, accorda à un assez grand nombre d'élèves de la Propagande la faveur d'être admis au baisement du pied. Au moment où ils étaient réunis autour de Sa Sainteté, le plancher s'est écroulé, de telle sorte que toutes les personnes qui se trouvaient dans la salle sont tombées à l'étage inférieur. Le Saint-Père n'a eu aucun mal, et aujourd'hui vendredi sa santé continue à être parfaite. M. le général Montréal et quelques élèves de la Propagande ont des contusions, mais sans la moindre gravité. » (Univers.)

FAITS DIVERS.

Paris, 15 avril 1855. — Dès ce matin, à onze heures, tous les préparatifs pour le départ de Leurs Majestés, étaient achevés à la gare du chemin du Nord. Un magnifique wagon d'honneur se trouvait disposé en face de l'entrée principale, pour recevoir l'Empereur et l'Impératrice. A midi et demi, des brigades de sergents de ville et de gardes de Paris, se tenaient au coin des rues donnant sur le boulevard pour maintenir la liberté de la circulation au moment du passage de Leurs Majestés Impériales. Un brillant soleil éclairait la chaussée des boulevards où la foule se tenait prête à saluer de ses acclamations le glorieux souverain de la France, allant témoigner à la reine d'Angleterre l'amitié à toute épreuve vouée par nous à nos braves alliés.

Vers une heure et demie le cortège impérial, composée de plusieurs voitures, s'est rendu, comme nous l'avions annoncé précédemment, à l'embarcadere du Nord: là, Leurs Majestés sont montées immédiatement en wagon et sont parties à toute vapeur, non pour Boulogne, ainsi qu'on l'avait dit mais pour le port de Calais.

Les derniers bagages de Leurs Majestés Impériales sont partis hier soir pour Londres.

De grands travaux d'embellissements se font au palais de Saint-Cloud, où, dit-on, une grande fête

Elle s'est à peine rapprochée de ses amis, que madame de Clavières vient les rejoindre, et que M. de Versigny, créancier inexorable, accourt, empressé de réclamer une contredanse depuis longtemps promise par mademoiselle Darville. La présence dans ce salon des trois personnes qui lui sont pourtant si chères à différents titres, semble imposer à Louise une gêne qu'elle s'efforce de cacher, mais qui n'échappe point à Georges. Cet embarras mal déguisé, joint à la pâleur et à l'air de souffrance qu'il a remarqué en entrant, excitèrent son inquiétude; aussi, lorsque la jeune fille le pria d'accompagner la comtesse qui veut bien la suppléer un instant dans les soins à prendre pour le souper, dont on ne tardera pas à donner le signal, il ne s'éloigna qu'en se promettant de revenir bientôt.

Louise, pour ainsi dire inaperçue au milieu de cette foule ardente et rapace, dont la cupidité enchaîne et maîtrise toutes les facultés, retourne à pas lents vers la place où la lutte se prolonge entre son père et le comte. Elle croit remarquer que la chance a tourné: au rire joyeux, aux bruyants éclats de voix qui célébraient chaque victoire de Brémont, a succédé un morne silence interrompu seulement par les rares et brèves paroles que le jeu commande.

Déjà le portefeuille de M. de Clavières a vu rentrer tous ces minces et précieux papiers, hôtes passagers et fugitifs, d'ordinaire si prompts à s'échapper et si lents à revenir: c'est au tour de Brémont de vider ses poches.

Une somme considérable vient de passer entre les mains du comte, et le manufacturier oppose une fiévreuse obstination à la constance de son malheur. Les deux adversaires jouent maintenant sur parole; même ardeur, même acharnement chez l'un et chez l'autre; longue habitude d'une cordiale intimité, sentiments d'estime et d'affection réciproques, la passion efface tout! Ce ne sont plus deux voisins, deux amis, ce sont deux joueurs!

Louise est arrivée près d'eux et se tient debout derrière son père; une anxiété cruelle contraste ses traits; elle saisit le moment où Brémont, qui vient de perdre, prononce ces mots: Quitte ou double! et lui dit en se penchant à son oreille:

— Je vous en conjure, mon père, arrêtez-vous! — Comment, répond l'industriel, tu es encore là? Je t'ai déjà dit de me laisser en repos.

Et la lutte recommence plus animée et plus furieuse.

Georges est revenu. Son premier coup-d'œil a cherché Louise, et il s'étonne de l'intérêt exclusif qu'elle paraît prendre à cette partie, dont il est loin de soupçonner les effrayants enjeux. Pourtant l'inexplicable terreur qu'il lit sur les traits de la jeune fille l'agite et le trouble. Il s'approche sans être remarqué, tant est profonde la préoccupation de ceux qui l'entourent: il lui suffit d'observer quelques instants pour s'assurer que de sérieux intérêts sont en présence et que des sommes importantes sont abandonnées aux chances de cette terrible partie. Il ne com-

prend pas que son père soit un des combattants, car rien jusqu'ici ne lui a donné lieu de supposer chez le comte le goût, et encore moins la passion du jeu. Un coup décisif se présente: Louise, haletante et pâle, le regard cloué sur M. de Clavières, attend dans une inexplicable angoisse. Les cartes sont distribuées, Brémont a perdu. Elle tente de nouveau de reténir son père, il la repousse et demande encore une revanche. La pauvre enfant, muette et résignée, lève les yeux, et que voit-elle? Georges, la figure bouleversée, l'œil hagard, suivant avec une attention désespérée tous les mouvements des joueurs, toutes les phases de la partie. — Oh! ce n'est plus alors pour la fortune de son père que tremble la malheureuse jeune fille. L'ami de son enfance est là, et sur ses traits sillonnés par l'effroi, labourés par la douleur, elle voit passer tous les orages de son âme! Les secrètes souffrances qu'elle a si longtemps subies, les efforts qu'elle a faits pour épaisir autour de lui les ténèbres, seront-ils donc à jamais perdus? Le voile qui recouvre un horrible mystère va-t-il être violemment déchiré? Elle frémit... car Georges a reculé tout-à-coup en poussant, d'une voix étranglée, un cri sourd qui vient la frapper au cœur! Elle s'élançait vers lui, s'empare brusquement de sa main, l'entraîne à l'écart et lui dit:

— Silence, Georges! — Vous le saviez!... répondit-il en la regardant et les membres agités d'un tremblement convulsif. — Oui! depuis dix-huit mois!

(La suite au prochain numéro.)

sera donnée à Sa Majesté la reine d'Angleterre par leurs Majestés Impériales. — Havas.

— Nous lisons dans le *Moniteur* :

L'inauguration de l'Exposition universelle, au palais de l'Industrie, demeure fixée au 1^{er} mai prochain. MM. les exposants sont prévenus que le dernier délai pour l'envoi de leurs produits est fixé au 20 avril courant.

— D'après une correspondance de Constantinople envoyée au *Sémaphore de Marseille*, l'ambassade de France aurait annoncé quasi-officiellement à la Sublime-Porte l'arrivée de l'empereur Napoléon. Les préparatifs de réception continuent toujours. On dit monts et merveilles de l'ornementation intérieure des palais impériaux destinés à leurs Majestés. La chambre à coucher de l'empereur est surtout d'un luxe tout-à-fait oriental. On y a rassemblé et groupé des armes asiatiques, yatagans, cimenterres, pistolets, fusils, etc., dont les pierreries qui les recouvrent sont le moindre ornement. On fait aussi disposer et orner trois caïques dans le genre et dans le goût de ceux du Sultan; deux à sept paires de rames pour l'Empereur et l'Impératrice, et un autre de moindre dimension pour les dames d'honneur.

— On sait que parmi les prisonniers Russes faits à Bomarsund se trouvaient un grand nombre de Polonais. Le gouvernement s'est décidé à utiliser les services de ces derniers. Un détachement de 180 hommes environ, sous la conduite d'un capitaine et de sous-officiers du 6^e de ligne, est arrivé à Rochefort; il en est reparti se dirigeant sur Marseille pour aller de là en Corse et être incorporé dans la légion étrangère. Les soldats des différents corps de la garnison de Rochefort ont fêté les Polonais avant leur départ; et tout le monde a pu voir, confondus dans une cordiale fraternisation, les uniformes russes et français. — Havas.

— Nous trouvons le passage suivant, dans une correspondance datée du camp devant Sébastopol, le 27 mars, que publie le *Salut public* :

« Pendant l'armistice, Français, Anglais et Russes se sont fait beaucoup de politesses. Ce qui a le plus surpris, c'est que, pour la première fois, on a trouvé des morts presque tous nus. Le commandant du génie Saint-Laurent est du nombre. On attribue ces actes de *kabylisme* à un régiment grec arrivé depuis peu.

» L'ennemi n'emploie aux sorties nocturnes que des troupes tirées de l'armée de secours, qui ne sont pas encore influencées par cette continuelle tuerie. Un fait assez remarquable, c'est qu'on a vu ces Albanais dont je parle combattre avec beaucoup

plus d'acharnement que les Russes : on dirait qu'ils exercent une vengeance privée. Un d'entre eux, reconnaissable à sa haute stature, s'est élancé sur le fossé sans autre arme qu'un poignard, et a frappé un lieutenant du 39^e (anglais). Abattu d'un coup de pistolet par un autre officier, il a été trouvé parmi les morts avec une douzaine de ses compagnons. »

CHRONIQUE LOCALE.

CLASSE DE 1854.

Bulletin indicatif du dernier n^o appelé dans chaque canton de l'arrondissement de Saumur.

CANTONS	NOMBRE d'hommes à fournir par le canton d'après la répartition.	DERNIER NUMERO compris ans le contingent.
Doné.	45	95
Gennez.	36	72
Montreuil-Bellay.	38	82
Saumur (nord-est).	46	98
Saumur (nord-ouest).	33	57
Saumur (sud).	71	148
Vihiers.	63	139

Les jeunes gens qui sont porteurs de numéros plus élevés que celui relaté dans la 3^e colonne du présent tableau, pour chaque canton, comme étant le dernier appelé pour la formation du contingent de la classe de 1854, ont été déclarés libérés définitivement par le conseil de révision, en vertu de l'article 28 de la loi du 21 mars 1832.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur* contient le 2^e article sur l'expédition d'Orient; nous le reproduisons dans notre prochain numéro.

« Calais, lundi 16 avril. — L'Empereur et l'Impératrice se sont embarqués à neuf heures et demie.

» Le temps est magnifique.

» Après avoir traversé la flotte anglaise mouillée près de Douvres, leurs Majestés sont débarquées dans ce port, ce matin à onze heures et demie. La réception a été splendide. L'Empereur et l'Impératrice sont descendus à l'hôtel de lord Warden; à deux heures et demie on partira pour Londres et Windsor. » — Havas.

Marseille, lundi 16 avril. — *Le Carmel*, qui a

quitté le 5 Constantinople, nous apprend que le départ de la division égyptienne n'a pu avoir lieu que le 3, par suite des vents contraires. L'escadre ottomane achève ses réparations afin d'aller rejoindre les flottes alliées. — Havas.

Jamais aucune préparation pectorale ne s'est acquise une réputation mieux méritée que celle du sirop et de la pâte de Nafé d'Arabie. Ces pectoraux, composés avec les fruits de l'*Ilibiscus Esculentus* de Cinnée, dont les ouvrages de médecine font le plus grand éloge, possèdent des propriétés toutes spéciales contre les affections de poitrine et des bronches (grippes), et peuvent être pris sans inconvénient par les enfants atteints de toux ou de coqueluche et par les sujets les plus faibles.

Dépôts aux pharmacies de MM. BRIÈRE, à Saumur, et PELLETIER fils, à Doué. (185)

Purgatif. — L'efficacité de la *magnésie pure* a été reconnue par la plupart des membres de l'académie de médecine, aussi, est-ce un remède universellement employé. On peut le prendre maintenant en toutes saisons sous la forme agréable d'un CHOCOLAT dont M. DESBRIÈRE, professeur de chimie, est inventeur. Sous cette nouvelle forme, son action purgative et dépurative convient à tous les estomacs, aux tempéraments échauffés et aussi bien aux personnes robustes qu'aux sujets faibles.

Dépôt à la pharmacie de M. BRIÈRE, à Saumur. (186)

Marché de Saumur du 14 Avril.

Froment (hec. de 77 k.) 24 14	Graine de luzerne. 60 —
2 ^e qualité, de 74 k. 23 20	— de colza
Seigle 14 80	— de lin 54 —
Orge 14 20	Amandes en coques (l'hectolitre)
Avoine (entrée) 10 50	— cassées (50 k) 80 —
Fèves 15 20	Vin rouge des Cot., compris le fût, 1 ^{er} choix 1854.
Pois blancs. 50 —	— 2 ^e —
— rouges 28 —	— 3 ^e — 120 —
— verts — —	— de Chinon. 120 —
Cire jaune (50 kil) 160 —	— de Bourgueil 150 —
Huile de noix ordin. 75 —	Vin blanc des Cot., 1 ^{re} qualité 1854 150 —
— de chenevis. 53 —	— 2 ^e — 100 —
— de lin. 53 —	— 3 ^e — 90 —
Paille hors barrière. 27 —	
Foin 1854. id. 65 —	
Luzerne. 65 —	
Graine de trèfle. 58 —	

BOURSE DU 14 AVRIL.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 69 03.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 94.

BOURSE DU 16 AVRIL.

3 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 68 75.

4 1/2 p. 0/0 baisse 80 cent. — Fermé à 93 20.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, successeur de M. Jahou.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Notification a été faite à la requête de M. Henri Mayaud, propriétaire, demeurant à Saumur, pour lequel domicile est élu en l'étude de M^e Beaurepaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur;

1^{er} Suivant exploit de Maubert, huissier à Saumur, en date du 30 mars 1855, enregistré.

A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur, en son Parquet, au Palais-de-Justice de ladite ville;

2^{em} Suivant exploit d'Hoys, huissier à Baugé, en date du 30 dudit mois, enregistré.

A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Baugé, en son Parquet, au Palais-de-Justice de ladite ville;

3^{em} Suivant exploit de Thomas, huissier à Nantes, en date du 28 dudit mois de mars, enregistré.

A 1^o M. Charles-Marie Guignard, propriétaire, demeurant à Nantes, place des Jacobins, n^o 3;

2^o M^{lle} Armade-Marie Guignard, majeure, sans profession, demeurant à Nantes, place des Jacobins, n^o 3;

3^o M^{lle} Henriette-Marie Guignard, majeure, sans profession, demeurant à Nantes, place des Jacobins, n^o 3;

4^o M^{lle} Louise-Hortense Marie Guignard, majeure, sans profession, demeurant à Nantes, place des Jacobins, n^o 3;

4^{em} Suivant exploit de Papot, huissier à Nantes, en date du 29 du même

mois, enregistré.

A M. Jean-Baptiste Boreau-Robin, médecin, demeurant à Clisson, au nom et comme subrogé-tuteur de M^{lle} Claire-Marie-Caroline Guignard, fille mineure, issue du mariage de M^{mo} Armande-Hortense de Kerouartz, avec M. Claude-Joseph Guignard, aujourd'hui décédé, ladite demoiselle demeurant chez sa mère, à Nantes, place des Jacobins, n^o 3;

5^{em} Suivant exploit de Pousairrol, huissier à Narbonne, en date du 2 avril 1855, enregistré.

A 1^o M^{mo} Josephine-Henriette-Clotilde Desserre, épouse de M. Charles-François comte de Kerouartz, propriétaire, demeurant avec lui au château de Gaujac, commune de Lezignan, département de l'Aude;

2^o M. Charles-François comte de Kerouartz, propriétaire, demeurant au château de Gaujac, dite commune de Lezignan, pour la validité de la notification faite à la dame son épouse;

6^{em} Suivant exploit de Le Roux, huissier à Morlaix, en date du 11 du même mois, enregistré.

A 1^o M^{me} Louise Léonice-Henriette-Ambroise Huchet de la Bedoyère, veuve en premier mariage de M. Paul-Charles-Constant Denis de Kéréder, et actuellement épouse de M. le comte Albert de Kerouartz, propriétaire, demeurant à Lezarasien, près Saint-Thégonnec (Finistère);

2^o M. le comte Albert de Kerouartz, ci-dessus qualifié et domicilié, pour la validité de la notification faite à la dame son épouse.

1^o De l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le 7 mars 1855, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe, de la copie dûment collationnée, signée et enre-

gistrée, d'un acte passé devant M^e Leroux, notaire à Saumur, le 2 mars même année, enregistré, contenant vente au profit de M. Henri Mayaud, ci-dessus nommé, par M^{mo} Armande-Hortense de Kerouartz, propriétaire, veuve de M. Claude-Joseph Guignard, ladite dame demeurant à Nantes, place des Jacobins, n^o 3, agissant tant en son nom personnel que comme mandataire de M. Charles-François comte de Kerouartz, propriétaire, demeurant au château de Gaujac, commune de Lezignan, en vertu d'une procuration passée devant M^e Racquairol, notaire à Narbonne, le 22 février 1855, de la terre de la Poupardière, située dans la commune de Saint-Martin-de-la-Place, arrondissement de Saumur, et dans celle de Longué, arrondissement de Baugé, ladite terre consistant en :

1^o Un château avec remises, écuries, jardins, bosquets et une petite prairie attenante au château, le tout formant la réserve du propriétaire;

2^o La ferme de la Poupardière, consistant en logements et bâtiments, terres, prés et pâtures; ces deux articles contenant en totalité 38 hectares 87 ares 12 centiares, selon le cadastre, et compris sous les articles 157, 212 à 231 inclusivement, 233 à 234, section B du plan cadastral de la commune de Saint-Martin-de-la-Place, arrondissement de Saumur;

3^o La ferme de la Crochétière, consistant en bâtiments, cour, jardin, prés, pâtures et bois-taillis;

4^o Un bois-taillis, d'environ 2 hectares 42 ares; ces deux derniers articles contenant 33 hectares 17 ares 50 centiares, selon le cadastre et compris sous les articles 904, 905, 906, 907, 908, 909, 911, 912, 913, 914 et 915 de la section G du plan cadastral, et

sous les articles 539, 540, 544, 728, 732, 740, 741, 743, 744, 750, 753, 755, 756, 758, 761, 763, 764, 766, 771, 772, 774 de la section H dudit plan cadastral de la commune de Longué, arrondissement de Baugé;

Ladite vente, comprenant aussi divers objets mobiliers, a été faite moyennant le prix principal, en sus des charges, de la somme de cent cinquante-sept mille francs, et, en outre, à la charge par l'acquéreur de servir à l'acquit des vendeurs une rente perpétuelle d'environ 24 décalitres 50 centilitres de blé-seigle et 32 centimes, franche ou non franche, faisant partie d'une plus forte rente due par plusieurs propriétaires à M. Athanase Peltier, ancien notaire à Saumur, ou à sa succession; cette rente payable chaque année le 29 septembre;

2^o De l'expédition d'un autre acte, dressé au Greffe du Tribunal civil de Baugé le 15 mars 1855, enregistré, constatant le dépôt fait audit Greffe, ledit jour, d'une seconde copie dûment collationnée, signée et enregistrée de l'acte de vente sus-énoncé;

Avec déclaration que ladite notification leur est ainsi faite, conformément à l'article 2194 du Code Napoléon, afin qu'ils aient à prendre sur ladite terre de la Poupardière, telle inscription d'hypothèque légale qu'ils jugeront convenable, dans le délai de 2 mois, et que faute par eux de ce faire dans ledit délai, et icelui passé, ladite terre sera et demeurera purgée et libérée définitivement, entre les mains de M. Mayaud, de toutes hypothèques de cette nature;

Avec déclaration, en outre, à MM. les procureurs impériaux près les Tribunaux de première instance de Saumur et de Baugé,

Que les anciens propriétaires dudit immeuble sont, indépendamment des vendeurs sus-nommés :

1° M^{me} Marie-Charlotte-Lucile de la Porte-Vezins, veuve de M. Fidèle-Amand-Marie-Constant comte Denis de Kéréderm de Trobriand, propriétaire, demeurant en son vivant au château de la Poupardière, commune de Saint-Martin-de-la-Place, aujourd'hui décédé ;

2° M. Paul-Charles-Constant-Denis de Kéréderm, aujourd'hui décédé, demeurant en son vivant au château de la Poupardière ;

3° M. Charles-Louis-Martin Depont, propriétaire, demeurant à Paris, quai Voltaire, n° 13 ;

4° M^{me} Jannne-Geneviève-Laurence-Henriette Foucault, épouse de M. Jean-Jacques Laffrey, propriétaire, demeurant à Paris, rue des Petits-Augustins, n° 6 ;

5° M. Charles-Louis Foucault, ancien brigadier des armées, demeurant commune de Saint-Martin-de-la-Place ;

6° M. Charles Guillouet-Foucault, et dame Marie-Anne Prévost ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris sur ladite terre des inscriptions d'hypothèque légale, n'étant pas connus de M. Henri Mayaud, il ferait publier cette notification dans les journaux judiciaires des arrondissements de Saumur et de Baugé, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

(187) Signé : C. BEAUREPAIRE.

Etude de M^e LECOY, avoué à Saumur.

PURGE

d'hypothèques légales.

(Art. 2,194 du Code civil.)

D'un procès-verbal d'adjudication au rapport de M^e Dion et son collègue, notaires à Saumur, en date du 21 janvier 1855, enregistré ;

Il appert que dame Isabelle Lionet, veuve de feu Eléonor-Henri Epagneul, M^{de} charcutière, demeurant à Saumur,

« En présence : 1° de M^{me} Isabelle Epagneul, épouse de M. Louis Milsonneau, charcutier, demeurant à Saumur, et de ce dernier pour la validité ; 2° de M. Henri Epagneul, boulanger, demeurant à Alloues, au nom et comme subrogé-tuteur de ladite dame Milsonneau (avant son mariage) et des D^{lles} Hermine Epagneul et Irma Epagneul, mineures issues du mariage desdits époux Epagneul-Lionet »,

A vendu à M. Alexandre Mée, maître d'hôtel, et à M^{me} Louise-Joséphine Ménard, son épouse, demeurant ensemble à Saumur, rue d'Orléans,

Un clos, situé au Pont-Fouchard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, au lieu nommé au Bas-du-Bois-Brard, contenant 1 hectare 64 ares 80 centiares, entouré de murs, joignant d'un côté M^{me} Grandmaison, de l'autre côté le chemin de Saint-Florent, sur le bord duquel il existe une petite maison faisant partie de la vente.

Les précédents propriétaires de ces biens sont, outre lesdits époux Epagneul et leurs enfants : 1° M. Jean-François Leroy et dame Anne Reneaume, son épouse, demeurant à Saumur ; 2° M^{me} Marie-Anne Assier, veuve de M. César Reneaume, propriétaire, à Saumur ; 3° Dame Gabrielle Ligneul, épouse du sieur René Assier, qui a acquis l'immeuble dont s'agit des administrateurs du district de Saumur, le 10 janvier 1791.

La vente a eu lieu aux conditions, par les acquéreurs, de prendre l'immeuble vendu dans l'état où il se trouvait au jour de l'adjudication, de souffrir les servitudes passives, s'il en existe, de payer les impôts à partir du 1^{er} janvier 1855, et les frais d'acte.

L'entrée en jouissance et en propriété a été fixée au jour de l'adjudication.

L'adjudication dont s'agit a eu lieu moyennant la somme principale de onze mille cinq cents francs, payable, savoir : en ce qui concerne M^{me} veuve Epagneul, immédiatement au moment de l'adjudication, si les acquéreurs le veulent, ou, s'ils le préfèrent, dans cinq ans dudit jour pour les deux tiers, en payant comptant un tiers revenant dans ledit prix à ladite dame Epagneul ; et en ce qui concerne les trois mineures, à la majorité de chacune d'elles, pour la part de chaque enfant, le tout avec intérêt à raison de 5 p. % par an.

D'un second acte, au rapport dudit M^e Dion et son collègue, notaires à Saumur, en date du 12 février 1855, enregistré ;

Il appert que ladite dame Epagneul, agissant pour elle-même, a vendu auxdits époux Mée, une cave, se trouvant au-dessous d'un jardin appartenant aux époux Leroy, située à Saumur, montée des Récollets, avec commandement au puits, à la porte d'entrée et à la courdoire avec M. Leroy.

Les précédents propriétaires de cette cave sont les mêmes que ceux du clos dont il est parlé plus haut.

Les conditions sont que les acquéreurs prendront ladite cave et ce qui en dépend dans l'état où elle se trouvait au moment de la vente, souffriront les servitudes passives et paieront les frais d'acte.

En outre, le prix a été fixé à la somme de cinq cents francs, dont deux cents francs ont de suite été payés par M. et M^{me} Mée ; pour les trois cents francs restant, les acquéreurs se sont obligés à les payer le 3 mai 1855, sans intérêt d'ici cette époque.

L'entrée en jouissance et en propriété a été fixée au jour de l'acte.

Un extrait desdits actes, certifié conforme par M^e Lecoy, avoué de M. et M^{me} Mée, a été déposé par lui au greffe du Tribunal civil de Saumur, conformément à l'article 2,194 du Code civil, et l'acte de dépôt qu'en a dressé le greffier a été notifié par exploit de Maubert, huissier à Saumur, en date du 11 avril 1855, enregistré :

1° A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de Saumur ;

2° A M^{me} Isabelle Epagneul, épouse de M. Louis Milsonneau, charcutier, demeurant à Saumur ;

3° Audit sieur Milsonneau, comme exerçant les droits de sa femme ;

4° A M^{me} Isabelle Lionet, veuve de M. Eléonor-Henri Epagneul, charcutière, demeurant à Saumur, au nom et comme tutrice naturelle et légale de ses enfants mineurs ;

5° Et enfin à M. Henri Epagneul, boulanger, demeurant à Alloues, au nom et comme subrogé-tuteur desdits mineurs ;

Avec déclaration aux sus-nommés que ladite notification leur était faite pour qu'ils aient à requérir, dans le délai de deux mois, telles inscriptions d'hypothèques légales auxquelles ils pourraient avoir droit, à peine, ledit délai expiré, d'être déchus et de voir les immeubles acquis par M. et M^{me} Mée, passer entre les mains de ceux-ci, libres de toutes dettes et charges pour raison d'hypothèques légales non inscrites ;

Et, en outre, avec déclaration spéciale à M. le Procureur impérial, que ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales, n'étant pas connus des acquéreurs, ils feraient publier ladite notification dans les formes établies par la loi, et conformément à l'avis du conseil d'Etat du 9 mai 1807, approuvé le 1^{er} juin suivant.

Dressé par M^e Lecoy, avoué de M. et M^{me} Mée, à Saumur, le 14 mai 1855.

(188) Signé : LECOY.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE

DE

FERRAILLES, ACIERS, TOLE, Effets d'habillement et de harnachement, etc., etc., provenant de l'École impériale de cavalerie.

Vendredi prochain 20 de ce mois, à midi, dans un manège de l'École impériale de cavalerie, il sera procédé à la vente publique et aux enchères des objets ci-après détaillés :

1° Acier fondu 5 kilog.

2° Acier d'Allemagne, provenant de limes assorties 73

3° Ferrailles 340

4° Tôle, provenant de rognures 224

5° 838 effets d'habillement et de harnachement ;

6° Et quantité d'autres objets.

On paiera comptant et sans frais. Saumur, le 16 avril 1855.

Le Receveur des Domaines, (189) LINACIER.

Etude de M^e GUÉRIN, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

Emprunt de 12,000 francs

PAR LA COMMUNE DE SAINT-CLÉMENT-DES-LEVÉES.

On fait savoir que le dimanche 22 avril 1855, à midi, à l'hôtel de la Mairie de la commune de Saint-Clément-des-Levées, il sera procédé, par le ministère dudit M^e Guérin, par voie d'adjudication, au prêt à faire à ladite commune d'une somme de 12,000 francs, aux charges, clauses et conditions constatées par procès-verbal passé devant le même notaire le 17 mars 1855, approuvé par l'autorité supérieure.

S'adresser, soit audit M^e GUÉRIN, soit à la Mairie de Saint-Clément, pour prendre connaissance de ces charges, clauses et conditions. (190)

M. TROUVILLE, notaire à Loudun, demande un PRINCIPAL CLERC.

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 29 avril 1855, à midi,

En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

UN PRÉ,

Situé dans les prairies du Pont-Fouchard, au lieu dit la Marmaillette, commune de Saumur,

Contenant 61 ares 72 centiares, joignant du midi et du couchant la rivière du Thouet, du nord MM. Mollay et Cocard, et du levant M^{me} Saillant et autres.

S'adresser à MM. LOUVET et TROUIL-LARD, banquiers à Saumur ;

Et à M^e CHASLE, notaire en ladite ville, place de la Bilange. (192)

Tribunal de commerce de Saumur.

Les créanciers de la faillite du sieur Pierre-Fulgence Cavellier, marchand corroyeur, demeurant à Saumur, sont prévenus de nouveau, conformément aux dispositions de l'article 493 du Code de commerce, que la vérification des créances de ladite faillite aura lieu vendredi prochain 20 avril, à 8 heures très-précises du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal, (193) A. DUDOUET.

On demande un CLERC.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU EN TROIS LOTS,

TROIS MAISONS, sises à Saumur, rue Royale, n° 1 et 3, et quai du Gaz, avec vastes magasins, caves, cours et dépendances.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (194)

A LOUER OU A VENDRE

UNE MAISON

Rue Cendrière,

Occupée par M^{me} veuve Peltier.

S'adresser à M. FAUGÈRE. (718)

MAISON, A LOUER

Pour la St-Jean 1855,

Avec ou sans écurie et remise,

Située rue de l'Arche-Dorée, appartenant à M^{me} veuve Rousseau.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur, demeurant même rue. (166)

A VENDRE

Un très-beau CHEVAL trois quarts sang, fils de *Caravan*; cinq ans, taille 1 m. 60. — Robe alezan doré.

S'adresser Maison de Chozé, commune de Cizay. (183)

A CÉDER

UNE ÉTUDE DE NOTAIRE,

Dans une résidence agréable de l'arrondissement de Beaupréau.

S'adresser à M. ABELLARD, avocat à Saumur. (175)

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, ph^m à Cambrai, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre Assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux *Cold-Cream* guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TRIGÈNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, ETC. — Prix du Pot : 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt : à Saumur, pharmacie de M. Brière, place de la Bilange ; à Angers, ph^m Ménière. (475)

PILULES DEHAUT

Les substances végétales que ce PURGATIF renferme ont été choisies et combinées, d'après la nouvelle méthode dépurative de M. DEHAUT, pour être prises et digérées en même temps que les meilleurs aliments et les boissons les plus fortifiantes, ce qui permet à chacun de choisir, pour se purger, le repas et l'heure qui conviennent le mieux pour n'être pas gêné dans ses occupations, tout en évitant le dégoût et la fatigue que les autres médecines occasionnent toujours. Ces avantages précieux sont constatés depuis 25 ans. — Ces pilules sont souveraines pour combattre la constipation et tous les maux qui en dépendent. — Comme simple purgation elles sont préférables aux autres médecines, parce que, n'exigeant ni tisane, ni diète, on peut, au besoin, les prendre pendant plusieurs jours de suite sans dégoût. — Mais ce purgatif agréable offre surtout des avantages importants dans le traitement d'une foule de maladies chroniques telles que : *asthme, catarrhe, dartres, douleurs, gastrite, engorgements, migraine, scrofules*, etc., etc., parce que la bonne nourriture qu'on prend en même temps permet aux organes digestifs de le supporter sans fatigue, pendant tout le temps nécessaire à la guérison. (Voir la brochure qui se donne gratuitement.) — Boîtes de 2 fr. 50 c. et de 5 fr., à Paris, chez M. DEHAUT, pharmacien, et à Saumur, chez M. GUICHARD, pharmacien. (149)

Saumur, P. GODET, imprimeur.